



REGLEMENT DE CONSULTATION
Séjour culturel en Italie (Campanie)
Entre le 10 mars 2025 et le 22 mars 2025

Pouvoir adjudicateur	Principal du Collège
Personne responsable du suivi de l'exécution du marché	Gestionnaire du Collège

Article 1 - La consultation porte sur l'organisation d'un séjour culturel en Italie entre le 10 mars 2025 et le 22 mars 2025 (date à préciser en fonction des calendriers de vol des compagnies aériennes). Les candidats sont invités à faire une offre prévoyant toutes les prestations indiquées à l'article 5.

Article 2 - Le marché sera régi par les dispositions du présent document.

Article 3 - Le marché est constitué d'un lot unique.

Article 4 - Les offres seront présentées sous la forme de devis détaillés, selon le descriptif des besoins fournis à l'**article 5**, accompagnés de la description des services associés.

Article 5 - Description des besoins :

Période : Départ de Pessac entre le lundi 10 mars 2025 et le mercredi 19 mars 2025 et retour à Pessac quatre jours après le départ.

Public concerné : 50 élèves de 3ème + 4 accompagnatrices.

Lieux d'hébergement : Etablissements hôteliers.

Mode de transport : Avion entre Bordeaux et Rome ou Naples. Acheminement en Bus de tourisme depuis l'arrivée à l'aéroport jusqu'au retour à l'aéroport, durant tout le séjour dans la région de Naples.

Détail des déplacements et visites :

Jour 1 : BORDEAUX-OSTIE-NAPLES

- Départ dans la matinée de l'aéroport de Bordeaux pour Rome, selon heure du vol.
- Pique-nique pour le déjeuner (fourni par les familles des élèves),
- Atterrissage à Rome, acheminement en bus vers le site d'Ostia Antica (visite libre).
- Acheminement en bus vers la région de Naples.
- Installation à l'hôtel, dîner et nuit.

Jour 2 : NAPLES-POMPEI

- Petit déjeuner à l'hôtel.
- Visite guidée du Musée Archéologique de Naples,
- Déjeuner (panier-repas fourni par l'hôtel),
- Visite guidée du site de Pompéi,
- Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

Jour 3 : HERCULANUM-OPLONTIS

- Petit déjeuner à l'hôtel,
- Visite guidée du site archéologique d'Herculanum.
- Déjeuner (panier-repas fourni par l'hôtel),
- Visite libre de la villa d'Oplontis,
- Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

Jour 4 : PAESTUM- BORDEAUX

- Petit déjeuner à l'hôtel,
- Visite libre du site archéologique de Paestum et de son Musée,
- Déjeuner (panier-repas fourni par l'hôtel),
- Retour en bus à l'aéroport de Rome,
- Retour à Bordeaux en avion selon horaire du vol.

L'ordre et les créneaux horaires de visites pourront être aménagés selon les dates de départ et d'arrivée choisies entre Bordeaux et Rome, et selon les jours de fermeture des sites mentionnés ci-dessus.

Article 6 - Conditions d'annulation

- Individuelles (désistements) : précisez les conditions d'annulation et de permutation des personnes participant au voyage.
- Groupe (force majeure, décision ministérielle ou sanitaire) : précisez les conditions particulières de report ou d'annulation.

Article 7 :

Les prix sont fermes pour la durée du marché.

- Ils s'entendent T.T.C.
- Le prix du séjour sera indiqué par participant.
Il doit comprendre :
 - les coûts de transports incluant frais de péages et parking (**Prix fixes qui ne pourront en aucun cas varier au gré des hausses des prix du carburant**).
 - les frais de restauration, nuitées, paniers-repas et petits déjeuners à *l'exception des* Pique-nique pour le déjeuner du premier jour.
 - les visites (*libres et guidées selon la demande*).
- Pas de propositions faisant apparaître un prix élève et des gratuités accompagnateurs.

➤ **Attentes concernant les paniers repas :**

il convient de veiller à ce que les panier-repas satisfassent les besoins d'adolescents en pleine croissance.

Les panier-repas doit être composés d'au moins :

- **deux sandwichs** (un sandwich coupé en deux triangles n'est pas suffisant) devant contenir des protéines (jambon, œufs....), fromage...
- **un fruit**
- **une boisson + une bouteille d'eau**
- **un snack (goûter)**

Article 8 :

Le paiement se fera exclusivement par mandat administratif, sur présentation d'une facture accompagnée d'un R.I.B.

Il sera possible de verser des acomptes dans la limite de 70 % du montant du voyage.

Article 9 : Critères de sélection des offres

Chaque offre sera évaluée selon les critères pondérés suivants :

- Prix : 50 %
- Qualité de l'offre : 50 %

Article 10 : Réception des offres

La date limite d'envoi des offres est fixée au **03/11/2024 à 22h00**.

Tous les documents seront signés par une personne dont le nom et la qualité seront clairement identifiés, et qui sera habilitée à engager le soumissionnaire.